

INTERPROFESSION DU LAIT

BO MILCH - IP LAIT - IP LATTE

Communiqué de presse de l'Interprofession du lait du 23 novembre 2018

Le prix indicatif A reste inchangé au premier trimestre 2019

Le prix indicatif du lait de centrale transformé industriellement reste fixé à 68 ct/kg franco rampe pour le premier trimestre 2019. C'est ce qu'a décidé le comité de l'IP Lait à sa séance du 21 novembre. Le nouveau supplément pour le lait de la Confédération est inclus dans ces 68 ct. Par ailleurs, le comité a clarifié divers points concernant les nouveaux fonds de la branche qui entreront en vigueur le 1^{er} janvier ainsi que le standard sectoriel pour le lait durable.

Le comité de l'IP Lait fixe chaque trimestre le prix indicatif du lait A. Tant l'indice du prix du lait servant de base à la fixation du prix indicatif que les perspectives du marché laissent présager une situation stable, de sorte que le comité a décidé, après une brève discussion, de maintenir le prix indicatif à 68 ct par kg de lait pour la période de janvier à mars 2019.

La « loi chocolatière » sera supprimée le 1^{er} janvier prochain. Afin de garantir l'écoulement des près de 280 millions de kg de lait concernés par ce système, les transformateurs verseront une contribution de 4,5 ct par kg de lait non transformé en fromage dans de nouveaux fonds de la branche à partir de janvier, ce qui provoquera une baisse des prix du lait versés. Cette baisse sera néanmoins compensée par le nouveau supplément général pour le lait commercialisé que la politique a décidé d'introduire. L'IP Lait a décidé d'inclure ce supplément pour le lait dans le prix indicatif A, de sorte que le bilan reste neutre pour les producteurs et les transformateurs.

Les travaux préparatoires pour la mise en place des deux fonds à partir du 1^{er} janvier prochain sont terminés. Le nouveau système de droit privé visant à remplacer la loi chocolatière repose à présent sur une base stable. À sa séance du 21 novembre, le comité a été informé de l'état d'avancement des travaux et a clarifié quelques détails.

Le comité de l'IP Lait avait déjà décidé à sa séance du 6 septembre d'introduire un nouveau standard sectoriel pour le lait durable le 1^{er} juillet 2019. La branche souhaite ainsi mieux mettre en avant les atouts avérés du lait et des produits laitiers suisses et mieux faire participer les producteurs à cette valeur ajoutée. Afin d'atteindre cet objectif, le comité a donné son feu vert pour que divers sujets soient traités dans le cadre de projets partiels définis.

Renseignements :

Peter Hegglin, président de l'IP Lait, 079 743 48 19

Stefan Kohler, gérant de l'IP Lait, 031 381 71 11 / 078 828 18 58